

EXIGENCES ORGANISATIONNELLES ET TECHNIQUES - Préparation des fichiers pour l'impression :

1. Les fichiers fournis doivent être entièrement conformes aux paramètres dans le bon de commande pour production pour tous les paramètres pertinents du projet, tels que le format net, le nombre de pages, le nombre de couleurs pour impression, etc.
2. Les fichiers de plusieurs pages doivent être préparés page par page (et non sous forme des doubles). L'ordre des pages dans le fichier fourni correspond à l'ordre des pages dans le produit fini.
3. Les fichiers de couverture doivent être préparés sous forme d'une planche
4. Les fichiers doivent être préparés conformément aux paramètres spécifiés dans le bon de commande et aux règles générales de préparation des ouvrages pour l'impression, par exemple la résolution correcte des photos, l'épaisseur minimale des lignes, etc.
5. Les fichiers doivent être enregistrés au format PDF fermé uniquement
6. Le fichier PDF destiné à l'impression doit contenir des paramètres qui déterminent le format de la page avant et après rognage (appelé format gros et net) et les fonds perdus (mediabox, trimbox and fonds perdus).
7. Les marques de recadrage et autres marques (y compris les descriptions de pages, les bandes de couleur, etc.) doivent être placées à au moins 3 mm du filet du format.
8. Afin de conserver une marge de sécurité, les éléments graphiques significatifs doivent être placés à une distance d'au moins 5 mm du format net du projet.
9. Chaque page doit comporter des fonds perdus d'au moins 3 mm et d'au plus 5 mm.
10. La dimension de la page doit être la même pour toutes les pages du fichier. La page doit être centrée dans le document.
11. Toutes les polices utilisées dans le fichier doivent être incorporées dans le fichier ou converties en objets vectoriels (en courbes).
12. Versions linguistiques : le client est responsable de la préparation correcte des fichiers et de l'adaptation des éléments graphiques individuels entre les versions. Les fichiers de chaque version doivent être correctement décrits afin d'éviter toute confusion.
13. Les éléments graphiques ne doivent pas contenir de profils de couleur joints.
14. Lors de la préparation des fichiers pour l'impression, nous recommandons d'utiliser les profils de couleur IIC accessibles au public et adaptés aux différentes classes de papier conformément à la norme ISO 12647-2.
15. Lors de la création de fichiers pour l'impression, le profil de couleur ne doit pas être inclus.
16. La résolution des images du projet doit être de 250-350 dpi. L'utilisation de bitmaps dont la résolution est inférieure à la résolution minimale réduit la qualité des objets imprimés.
17. Si le projet doit être imprimé en CMJN uniquement, le fichier doit être enregistré dans ce modèle de couleurs. Toutes les couleurs secondaires (Pantone®), les images bitmap dans d'autres modèles de couleurs (par exemple RVB, LAB), seront automatiquement converties en CMJN.
18. Lors de l'impression avec des couleurs non CMJN, le nombre et les noms des couleurs supplémentaires (par exemple, le numéro de référence Pantone®) enregistrés dans le fichier doivent être cohérents avec les informations figurant dans le bon de commande.
19. Toutes les options de trapping (tailles et relations entre les couleurs) et de surimpression pour les couleurs supplémentaires doivent être définies dans le fichier source du client.
20. L'épaisseur minimale du trait est de 0,2 pt, et celle du trait en reverse est de 0,5 pt. Les éléments graphiques et les textes minces ne doivent être préparés qu'en une seule couleur.
21. Les textes noirs jusqu'à 24 pt, les petits éléments graphiques et les textes noirs placés sur un fond de couleur doivent être surimprimés (option "overprint" activée).
22. Les textes imprimés en plus d'une couleur ou en reverse (par exemple, une couleur blanche sur un fond coloré) ne doivent pas être inférieurs à 8 points.
23. Lors de l'impression en CMJN, pour obtenir un effet de "noir profond" pour les couleurs unies (aplat), il est conseillé d'utiliser les composants suivants : C40% M30% Y30% K100%.
24. Il est inacceptable d'utiliser des couleurs dont au moins l'une des composantes CMJN est inférieure à 3 %, car cela ne sera pas visible à l'impression.

25. Il existe des limites à la densité de l'encre : 330 % pour les papiers couchés et 280 % pour les papiers non couchés. L'utilisation de couleurs dont la valeur totale des composants est trop élevée n'est pas autorisée.
26. Seule une épreuve certifiée avec une barre de contrôle des couleurs et/ou une feuille de test d'impression, toutes deux préparées à partir des fichiers de production, peut être utilisée comme référence de couleur. Une épreuve certifiée correctement préparée doit être réalisée avec la simulation des couleurs du papier en arrière-plan. Lorsque le pelliculage est appliqué, une épreuve certifiée doit contenir une simulation du pelliculage (brillant/mat/etc.). A la demande du client, L&C peut réaliser des épreuves et/ou des tests d'impression à partir des mêmes fichiers que ceux qui seront utilisés pour l'impression, moyennant des frais convenus.
27. Pour les nouvelles éditions/réimpressions d'un même projet, les copies de la production précédente ne peuvent pas être utilisées comme une référence de couleur exacte, mais seulement comme une référence générale pour l'imprimeur. Il existe toujours un risque d'obtenir un résultat colorimétrique différent en raison de changements possibles dans la couleur du papier ou des encres. Les copies de référence issues de productions réalisées par différents imprimeurs peuvent contenir des erreurs ou une technologie différente peut avoir été utilisée pour les produire. Elles ne peuvent donc pas être utilisées comme référence pour l'impression.
28. L&C vérifie l'exactitude des fichiers soumis par le client, mais ne garantit pas que toutes les erreurs et incohérences par rapport aux spécifications de qualité / règles de préparation des travaux pour l'impression seront remarquées. L&C n'est pas responsable des erreurs dans les fichiers soumis à l'impression par le client.
29. Des traceurs électroniques sont préparés pour chaque projet. Le fichier PDF envoyé pour approbation (le traceur électronique) n'est pas utilisé pour évaluer la couleur ou refléter la qualité d'impression. Il n'est soumis qu'à une évaluation substantielle du contenu. Le client est tenu d'accepter les traceurs électroniques avant l'impression.
30. L'impression est réalisée sur la base des traceurs approuvés par le client.